



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

BUREAU INTER-ARTS

Programme d'aide aux arts intégrés et aux arts du cirque contemporains à l'intention des artistes

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les Lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 1^{er} mai

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande dûment remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Sue-Ellen Gerritsen

Agente de programme

Bureau Inter-arts

Conseil des arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sue-ellen.gerritsen@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4679

ATS : 1-866-585-5559

IAG8F 02-12



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Mandat du Bureau Inter-arts	<p>Le Bureau Inter-arts est un service spécialisé qui encourage et soutient la diversité créatrice, le dynamisme, la reconnaissance et l'excellence des arts intégrés et des arts du cirque contemporains, ainsi que des activités de collaboration entre les artistes et la communauté qui sont liées à ces formes d'art (voir la section Définitions).</p> <p>Dans le cadre de son mandat, le Bureau Inter-arts met en œuvre des programmes de financement pour les artistes professionnels, les collectifs ou les groupes et les organismes. Ces programmes s'ajoutent aux autres programmes de subvention du Conseil des arts du Canada.</p> <p>En plus de ses programmes, le Bureau Inter-arts vise à générer et à partager des connaissances et de l'information sur les pratiques artistiques actuelles et émergentes, à la fois au sein du Conseil des arts du Canada et avec les communautés artistiques.</p>
Définitions	<p>Les définitions qui suivent s'appliquent à la détermination de l'admissibilité à ce programme et à l'évaluation des demandes.</p> <p>Les arts intégrés sont une approche de la pratique artistique qui combine deux ou plusieurs disciplines artistiques pour créer une nouvelle forme d'art, unifiée et distincte. Le résultat est un hybride dans lequel aucune forme d'art ne prédomine. Bien qu'ils ne soient pas définis par une esthétique particulière, les arts intégrés sont souvent caractérisés par des combinaisons novatrices de pratiques artistiques, de genres, de technologies, d'influences culturelles, d'engagements sociaux et de perspectives diverses. En plus des disciplines artistiques concernées, les arts intégrés peuvent aussi inclure des domaines non artistiques.</p> <p>Les arts du cirque contemporains sont une forme d'expression artistique qui intègre la maîtrise d'une ou de plusieurs techniques de cirque, qui sont reconnues et enseignées par des écoles de cirque professionnelles comme l'École nationale de cirque. Les pratiques, les discours et les travaux financés par le Bureau Inter-arts sont ceux qui suscitent l'évolution créatrice de cette forme d'art et qui utilisent des techniques de cirque dans des concepts artistiques originaux et novateurs.</p> <p>La collaboration entre les artistes et la communauté est un processus artistique par lequel les artistes professionnels et les membres de la communauté travaillent ensemble en tant que partenaires créateurs dans des projets de collaboration. Les activités et les projets sont des réalisations conjointes dans lesquelles le processus de collaboration est tout aussi important que l'art créé, et où il y a un partage de la prise de décision et prise en charge des résultats du projet.</p>

Description du programme	<p>Ce programme comporte les trois volets suivants :</p> <p>Recherche/création — Ce volet vise à financer une période de recherche et de création indépendantes à un point crucial dans votre pratique artistique (période de transition ou d'évolution dans votre pratique).</p> <p>Production — Ce volet vise à soutenir les coûts de production d'une ou de plusieurs œuvres.</p> <p>Perfectionnement professionnel — Ce volet appuie l'avancement de la carrière d'un artiste par sa participation à des activités de perfectionnement professionnel, et/ou l'élargissement de son réseau de partenaires professionnels.</p>
Objectifs du programme	<p>Les objectifs de ce programme sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire connaître, promouvoir et soutenir la diversité, la pluralité ou l'hybridité de la pratique révélée dans l'ensemble des œuvres d'un artiste ou d'artistes qui collaborent • soutenir les formes d'art tant contemporaines que traditionnelles et l'intégration d'éléments contemporains et traditionnels entre les artistes évoluant dans des contextes disciplinaires et/ou culturels différents • soutenir l'excellence artistique des œuvres, des procédés, des activités de perfectionnement professionnel et de la recherche en tenant compte du contexte local, régional ou culturel.
Admissibilité du candidat	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • être reconnu comme tel par vos pairs (artistes de la même tradition artistique); • vous engager à consacrer plus de temps à votre pratique artistique si votre situation financière vous le permet. <p>Pour être considéré comme un artiste professionnel au Programme d'aide aux arts intégrés et aux arts du cirque contemporains vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir maintenu une pratique en arts intégrés ou en arts du cirque contemporains pendant au moins un an avant la date limite du concours; • avoir présenté des œuvres ou s'être produits en public pendant au moins un an, en arts intégrés ou en arts du cirque contemporains. <p>Vous n'êtes pas admissible si vous êtes inscrit à temps plein à un programme de premier cycle dans une école, un collège ou une université.</p>

Admissibilité du candidat (suite)	<p>Si vous êtes un étudiant inscrit à un programme de deuxième ou de troisième cycle, vous n'êtes admissible que si vous satisfaites à la définition que donne le Conseil des arts du Canada de l'artiste professionnel et si le programme de travail que vous proposez n'est pas lié à votre programme d'études. (Vous devez joindre une lettre du directeur du programme d'études supérieures auquel vous êtes inscrit pour confirmer cette information.)</p>
Admissibilité du projet	<p>Activités admissibles</p> <p>Pour être admissibles au financement de ce programme, les activités proposées doivent dépasser le cadre des programmes de subvention existants offerts par les services de la danse, des arts médiatiques, de la musique, du théâtre, des arts visuels ou des lettres et de l'édition du Conseil des arts du Canada.</p> <p>Les activités de recherche, de création ou de production peuvent avoir lieu au Canada ou à l'étranger. Vous pouvez embaucher des artistes ou des organismes artistiques non canadiens ou travailler avec eux, mais ceux-ci ne peuvent présenter eux-mêmes de demande au Conseil des arts du Canada.</p> <p>Les candidats peuvent présenter une demande pour un volet ou plusieurs volets par date limite, jusqu'à concurrence du montant maximal accordé (c.-à-d. 25 000 \$ pour les artistes et 30 000 \$ pour les collaborations).</p> <p>Recherche/création</p> <p>En plus des activités artistiques comme la participation à des programmes de résidence, d'apprentissage ou de mentorat, les activités de recherche/création peuvent comprendre le développement d'idées et de concepts, l'essai de nouveau matériel ou le développement de connaissances et de compétences en collaboration avec des spécialistes.</p> <p>Production</p> <p>Les projets de production doivent comprendre au moins une présentation publique confirmée d'œuvre(s) dans un contexte professionnel ou équivalent pour être admissibles.</p> <p>Perfectionnement professionnel</p> <p>Les activités comprennent la création d'outils promotionnels, tels que des sites web, des brochures, des baladodiffusions (podcasts), des œuvres d'art multiples et l'établissement de réseaux de diffusion connexes.</p> <p>Considérations d'ordre éthique et de sécurité (tous les volets)</p> <p>Les projets doivent satisfaire à toutes les normes d'éthique et de sécurité pertinentes et nécessaires à leur réalisation à un niveau professionnel. Tout projet impliquant une activité comportant des enjeux d'éthique ou de sécurité potentiels (par exemple, la participation d'animaux ou un travail artistique pouvant constituer un risque de blessure ou de dommage au candidat ou à d'autres parties) devra être appuyé par des documents attestant que tous les risques prévisibles ont été envisagés. Ces documents, sous forme d'autorisations, d'exonérations, de lettres ou d'autres documents, doivent être annexés à votre demande comme documentation d'appui. Votre proposition doit indiquer comment ces éléments seront gérés.</p>

<p>Montants des subventions</p>	<p>Montant disponible</p> <p>Le montant maximum que vous pouvez solliciter dans le cadre de ce programme s'élève à 25 000 \$ pour les artistes individuels et à 30 000 \$ pour les collaborations.</p> <p>Vous devez déterminer vous-même le montant que vous voulez demander, en tenant compte de vos besoins, de la période nécessaire pour compléter votre programme de travail et des dépenses admissibles énumérées ci-dessous pour chacun des volets. Veuillez noter qu'il est possible que vous ne receviez pas le montant total que vous aurez demandé.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Recherche/création</p> <p>Ce volet couvre généralement les coûts associés à la période consacrée à la recherche et à la création indépendantes.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat); • les frais de recherche; • les frais de location d'un studio ou d'un espace de travail et les coûts du matériel; • les frais de déplacement liés aux activités admissibles. <p>Production</p> <p>Ce volet couvre généralement les coûts de production de nouvelles œuvres ou de reprises. Les projets doivent être présentés en public; les coûts associés à l'autoprésentation sont admissibles. La subvention ne doit pas servir à couvrir les coûts habituellement assumés par l'organisme où se fera la présentation.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts de production, de location d'un studio ou d'un espace de travail et de services techniques; • les coûts du matériel et de petites pièces d'équipement; • les frais de déplacement et d'expédition liés à la production des œuvres; • les honoraires du candidat et des cocandidats. <p>Perfectionnement professionnel</p> <p>Ce volet couvre généralement les coûts associés aux activités qui contribueront au perfectionnement professionnel du candidat.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat); • le coût de petites pièces d'équipement; • les services techniques et de perfectionnement professionnel; • les frais d'expédition des œuvres ou du matériel liés au programme de travail; • les frais de déplacement liés au programme de travail; • les cachets et les honoraires des professionnels.
--	--

<p>Montants des subventions (suite)</p>	<p>Dépenses non admissibles</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer des projets déjà complétés ou à couvrir des dépenses engagées avant la date limite du programme.</p> <p>Les coûts d'immobilisations et les dépenses associées à l'achat de gros équipement ne sont admissibles à aucun volet de ce programme.</p>
<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre la liste suivante de services non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations); • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière; • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Les demandes sont évaluées au cas par cas et ne seront pas transmises au comité d'évaluation par les pairs. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agente de programme.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité de pairs composé de professionnels chevronnés reconnus par leurs pairs. Les membres du comité seront également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours</p> <p>Les recommandations des comités d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des arts.</p>

Évaluation des demandes (suite)

Critères d'évaluation

Le comité prendra ses décisions en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale, ainsi que de la disponibilité des fonds.

Le comité évalue chaque demande en fonction des critères suivants, dont la valeur relative est indiquée entre parenthèses :

Mérite artistique (60 p. 100)

- le mérite artistique des **activités** proposées;
- le mérite artistique du **processus** et des **stratégies** proposés;
- l'intérêt artistique des **partenariats** proposés, le cas échéant;
- pour les programmes de travail qui comprennent la **recherche en création**, la clarté et la pertinence de la méthodologie utilisée et des questions de recherche précises auxquelles le candidat tente de répondre.

Incidence (20 p. 100)

- l'incidence possible des activités proposées sur le **développement artistique** des artistes et des organismes participants;
- l'incidence possible des activités proposées sur le **milieu artistique** et/ou les communautés artistiques concernées;
- l'incidence possible des activités proposées sur les **communautés** et les **publics** visés ainsi que, le cas échéant, l'étendue du rayonnement communautaire;
- la qualité de l'**engagement** envers un ou des publics;
- la contribution du projet à la **progression** et à l'**évolution** des pratiques en arts intégrés et/ou en arts du cirque contemporains.

Viabilité (20 p. 100)

- le degré d'**engagement** du candidat et de tous ses partenaires ainsi que la clarté de la définition des rôles des partenaires, s'il y a lieu;
- l'équilibre raisonnable entre les **sources de revenus**, selon la nature des activités;
- un **budget équilibré** (où le total des revenus correspond au total des dépenses);
- l'**ampleur** et la **portée** des activités qui conviennent aux capacités du candidat ou des candidats.

Évaluation des demandes (suite)

Critères d'évaluation des projets de collaboration entre les artistes et la communauté

Au moment d'évaluer les projets qui favorisent la collaboration entre les artistes et la communauté, le comité d'évaluation par les pairs ajoutera aux critères d'évaluation énoncés ci-dessus les critères suivants :

- la qualité du **processus de collaboration** proposé (les stratégies et les procédés doivent être établis de façon claire et appropriée afin d'assurer le succès de la collaboration);
- la **pertinence** du programme de travail ou du projet pour les membres de la communauté et les artistes participants, plus particulièrement pour les jeunes, les communautés autochtones et celles de cultures diverses;
- la **qualité artistique** de la compagnie ou des artistes participants et leur capacité manifeste de mener à bien le programme de travail proposé, comme en témoignent leurs ressources, leurs compétences et leurs réalisations;
- les **retombées** possibles du programme de travail **sur le public**.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite du programme. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la demande</p> <p>Pour avoir un aperçu des subventions qui ont été accordées par le Bureau Inter-arts dans le passé, consultez la Liste interrogeable des subventions à l'adresse www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr.</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande et ne communiquera pas avec vous pour obtenir de l'information supplémentaire. Si votre demande est considérée inadmissible, vous recevrez une lettre explicative.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements que vous aurez fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.• Ne soumettez pas de documents originaux, car votre documentation d'appui ne vous sera pas retournée. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande. <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
---------------------------------	--

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas solliciter une aide de ce programme pour des activités qui font partie d'une autre demande actuellement présentée au Conseil des arts du Canada ou qui ont déjà été financées par celui-ci. • Si votre demande n'est pas retenue, vous ne pouvez soumettre votre projet qu'une seule autre fois dans le cadre du même programme. • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez recevoir du Conseil des arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. • Vous ne pouvez soumettre au Conseil des arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un artiste professionnel établi œuvrant dans plus d'une discipline (par exemple, les arts visuels et la musique) et répondant aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p>

**Conditions
rattachées à la
subvention
(suite)**

Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.

Un **artiste établi** (pour le Bureau Inter-arts) est un artiste qui compte au moins 10 années de pratique dans un contexte professionnel, est à un stade avancé de sa carrière, a créé un nombre important d'œuvres indépendantes et dont la contribution à sa discipline est reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique de ses œuvres.

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.

Preuve de l'obtention d'un congé non rémunéré

Si vous obtenez une subvention qui comprend des frais de subsistance et que vous travaillez à plein temps, vous devrez faire parvenir au Conseil des arts une preuve de l'obtention d'un congé sabbatique ou d'un autre type de congé professionnel non rémunéré. Le Conseil ne versera pas la subvention tant qu'il n'aura pas reçu ce document.

Versement de la subvention

Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.

Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.

Imposition des subventions

Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

Modifications au projet ou au programme de travail

Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts. Toute modification significative au projet (il pourrait s'agir par exemple de changement du budget, du personnel clé ou de la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvée par l'agente de programme concernée **avant que vous procédiez au changement**.

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>La subvention doit être dépensée pour compléter votre projet/activité/travail pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des arts annulera le montant de la subvention qui ne vous a pas été versé à cette date ou exigera que vous retourniez la portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

Programme d'aide aux arts intégrés et aux arts du cirque contemporains à l'intention des artistes

Les renseignements que vous fournirez sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis
au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU OU DES CANDIDATS (veuillez informer le Conseil des arts de tout changement)

Nom du candidat ou du candidat principal (nom légal complet) : M^{me} M. Année de naissance _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Dans le cas d'une collaboration, le premier cocandidat : M^{me} M. Année de naissance _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Dans le cas d'une collaboration, le deuxième cocandidat: M^{me} M. Année de naissance _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS/ IAFO8F 02-12

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour les sondages.)

Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je ne peux soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels et une demande de subvention de voyage par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du candidat ou du candidat principal

Date

Signature du premier cocandidat (le cas échéant)

Date

Signature du second cocandidat (le cas échéant)

Date

LES SIGNATURES ORIGINALES DU CANDIDAT ET DES COCANDIDATS SONT REQUISES.

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services particuliers qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. **Veillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.**

Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?

Non Oui Montant total demandé : _____ \$

Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

1. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

2. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

3. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

4. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$



Programme d'aide aux arts intégrés et aux arts du cirque contemporains à l'intention des artistes

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU OU DES CANDIDATS	
Nom du candidat:	
_____	_____
Nom de famille	Premier et second prénoms
_____	_____
Ville (lieu de résidence permanente)	Province ou territoire
Cochez la case correspondant au nombre d'années que vous avez consacrées à votre pratique professionnelle jusqu'à présent :	
<input type="checkbox"/> De 1 à 7 ans	<input type="checkbox"/> De 8 à 14 ans <input type="checkbox"/> 15 ans ou plus
Nom du premier cocandidat (le cas échéant) :	
_____	_____
Nom de famille	Premier et second prénoms
_____	_____
Ville (lieu de résidence permanente)	Province ou territoire
Nom du second cocandidat (le cas échéant) :	
_____	_____
Nom de famille	Premier et second prénoms
_____	_____
Ville (lieu de résidence permanente)	Province ou territoire

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Les sept sections suivantes doivent être remplies.

- 1) **Type de candidat :** Artiste individuel Collaboration
- 2) **Volet(s) auquel(s) vous présentez votre demande** (ce peut être un seul volet ou encore deux ou trois volets jusqu'au montant maximum)
- Recherche/création Production Perfectionnement professionnel
- 3) **Type(s) d'activité artistique concerné(s) :**
- Arts intégrés Arts du cirque contemporains Collaboration entre les artistes et la communauté
- 4) **Montant que vous demandez de ce programme :**
- Artistes individuels** _____ \$ (maximum de 25 000 \$)
- Collaborations** _____ \$ (maximum de 30 000 \$)
- 5) **Période visée par la subvention** (cette période doit débiter le 1^{er} mai ou après):
- Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)
- 6) Identifiez **deux** présentations publiques, manifestations ou publications vérifiables impliquant des arts intégrés, des arts du cirque contemporains ou des activités de collaboration entre les artistes et la communauté qui ont eu lieu avant la date limite de la soumission de la demande.
- | | |
|--|--|
| 1. _____
(titre de la présentation, manifestation ou publication) | 2. _____
(titre de la présentation, manifestation ou publication) |
| _____
(lieu / contexte de la présentation) | _____
(lieu / contexte de la présentation) |
| _____
mois / année de réalisation) | _____
mois / année de réalisation) |
- 7) **But de la subvention** (en 15 mots ou moins) :
- _____
- _____
- _____
- _____

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po (imprimées à simple interligne et d'un seul côté, avec une police de 12 points), décrivez le programme de travail ou le projet que vous proposez. Limitez votre description à **1 000 mots** (maximum de **1 500 mots** pour les collaborations) et **indiquez le nombre total de mots à la fin de votre texte.**

La portion du texte excédant le nombre de mots permis ne sera pas soumise au comité d'évaluation.

Comme votre projet sera examiné en fonction des critères d'évaluation énoncés dans les lignes directrices, votre description du programme de travail devrait tenir compte de chacun de ces critères.

Pour les activités de **recherche/création**, consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance du programme de travail que vous proposez pour l'avancement de votre pratique artistique.

Pour les activités de **production**, consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance de la présentation publique exigée pour la diffusion de vos œuvres;
- l'importance de la nouvelle œuvre pour l'avancement de votre carrière.

Pour les activités de **perfectionnement professionnel**, consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance des activités proposées pour l'avancement de votre carrière;
- un plan détaillé qui décrit les activités et les réunions prévues, les personnes-ressources, etc.

Considérations d'ordre éthique et de sécurité : Les projets doivent satisfaire à toutes les normes d'éthique et de sécurité pertinentes et nécessaires à leur réalisation à un niveau professionnel. Tout projet impliquant une activité comportant des enjeux d'éthique ou de sécurité potentiels (par exemple, la participation d'animaux ou un travail artistique pouvant constituer un risque de blessure ou de dommage au candidat ou à d'autres parties) devra être appuyé par des documents attestant que tous les risques prévisibles ont été envisagés. Ces documents, sous forme d'autorisations, d'exonérations, de lettres ou d'autres documents, doivent être annexés à votre demande comme documentation d'appui. Votre proposition doit indiquer comment ces éléments seront gérés.

PARTIE C1 – INFORMATION FINANCIÈRE : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veillez fournir l'information concernant le budget de votre projet en utilisant la ou les pages appropriées (voir les pages 4 à 6 du présent formulaire). **Assurez-vous de remplir les sections correspondant au volet ou aux volets pour lesquels vous présentez une demande.**

Précisez les types de dépenses auxquels vous affecterez la subvention, et le montant total que vous sollicitez.

Veillez arrondir le montant total de votre demande à la **centaine de dollars près**. Le budget doit inclure toutes les sources de revenus et toutes les dépenses associées au projet. Assurez-vous que votre budget reflète bien le programme de travail que vous souhaitez mener à bien.

Veillez laisser en blanc les champs qui ne s'appliquent pas à votre projet. Vous devez remplir seulement la colonne intitulée « **Budget initial** ». Si votre demande est retenue, vous serez peut-être appelé à remplir la colonne « **Budget révisé** » avant de recevoir la subvention. Une fois votre programme de travail soit terminé, vous devrez remplir la colonne « **Budget final** » et la retourner avec votre rapport final au Conseil des arts. Pour cette raison, vous devez vous assurer de conserver une copie des pages Information financière : Budget.

Ne soumettez pas de budgets détaillés distincts, car ils ne seront pas remis au comité d'évaluation par les pairs. Pour ajouter des notes supplémentaires au budget, veuillez utiliser l'espace réservé à cette fin au bas de chaque page de budget que vous remplirez.

NOM DU CANDIDAT :

*Programme d'aide aux arts intégrés et aux arts du cirque contemporains
à l'intention des artistes/ 4*

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET				
RECHERCHE/CRÉATION Les coûts financés grâce à la subvention doivent être en majeure partie consacrés à la subsistance et à la recherche.		Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demandé)	Budget final (pour le rapport final)
Dépenses				
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat)		\$	\$	\$
Dépenses de recherche/création (comme celles qui suivent) :		\$	\$	\$
Coûts liés à la résidence de l'artiste		\$	\$	\$
Frais de perfectionnement professionnel et de formation (précisez)		\$	\$	\$
Location de studio ou d'espace de travail et petites pièces d'équipement (coûts liés au programme de travail)				
Services techniques et autres frais connexes		\$	\$	\$
Autres (précisez)		\$	\$	\$
			\$	\$
Frais de déplacement		\$	\$	\$
Coûts du matériel		\$	\$	\$
Total des dépenses		\$	\$	\$
Revenus				
	Confirmé	Non confirmé		
Subventions provinciales ou territoriales (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$
Subventions municipales ou régionales (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$
Services en nature (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$
Montant de la subvention demandée au Conseil des arts du Canada (Ce montant ne doit pas dépasser 25 000 \$ pour un artiste individuel et 30 000 \$ pour une collaboration.)			\$	\$
Total des revenus			\$	\$
Notes au budget : Veuillez vous assurer que le total des dépenses équivaut au total des revenus.				

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET (suite)			
PRODUCTION			Budget final (pour le rapport final)
Les coûts financés grâce à la subvention doivent être en grande partie consacrés à la production.	Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demandé)	
Dépenses			
Coûts de production (comme ceux qui suivent) :			
Location de studio ou d'espace de travail, production et petites pièces d'équipement (coûts liés au programme de travail)	\$	\$	\$
Coûts du matériel	\$	\$	\$
Services techniques et autres frais connexes	\$	\$	\$
Frais d'expédition des œuvres ou du matériel (liés au programme de travail)	\$	\$	\$
Cachets et honoraires versés aux autres professionnels (précisez)	\$	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$	\$
Frais de déplacement	\$	\$	\$
Honoraires du candidat et des cocandidats	\$	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$	\$
Revenus			
	Confirmé	Non confirmé	
Subventions provinciales ou territoriales (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subventions municipales ou régionales (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Services en nature (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Montant de la subvention demandée au Conseil des arts du Canada (Ce montant ne doit pas dépasser 25 000 \$ pour un artiste individuel et 30 000 \$ pour une collaboration.)			\$
Total des revenus			\$
Notes au budget : Veuillez vous assurer que le total des dépenses équivaut au total des revenus.			

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET (suite)			
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demandé)	Budget final (pour le rapport final)
Dépenses			
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat)	\$	\$	\$
Frais de déplacement	\$	\$	\$
Dépenses de perfectionnement professionnel (comme celles qui suivent) :			
Coûts liés aux activités professionnelles (précisez)	\$	\$	\$
Coûts liés aux outils promotionnels (précisez)	\$	\$	\$
Services techniques et autres frais connexes	\$	\$	\$
Frais d'expédition des œuvres ou du matériel (liés au programme de travail)	\$	\$	\$
Cachets et honoraires versés aux autres professionnels (précisez)	\$	\$	\$
Petites pièces d'équipement (coûts liés au projet)	\$	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$	\$
Revenus			
	Confirmé	Non confirmé	
Subventions provinciales ou territoriales (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subventions municipales ou régionales (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Services en nature (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Montant de la subvention demandée au Conseil des arts du Canada (Ce montant ne doit pas dépasser 25 000 \$ pour un artiste individuel et 30 000 \$ pour une collaboration.)	\$	\$	\$
Total des revenus	\$	\$	\$
Notes au budget : Veuillez vous assurer que le total des dépenses équivaut au total des revenus.			

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI

Vous devez également soumettre la documentation d'appui indiquée ci-dessous. Le matériel d'appui audiovisuel ne vous sera pas retourné. Vous devez soumettre uniquement la documentation demandée. Les documents qui ne sont pas requis ne seront pas acceptés ni présentés au comité de pairs.

Curriculum vitae (maximum de trois pages par personne)

Veillez fournir les renseignements suivants sur vous (candidat ou candidat principal) et sur au plus deux cocandidats :

- la formation professionnelle (études, mentors, ateliers, etc.);
- l'historique des présentations publiques (y compris la date et le titre des présentations ainsi que le nom et l'endroit où elles ont eu lieu; précisez s'il s'agissait de présentations solos ou de groupe);
- une bibliographie des critiques publiées sur votre travail;
- les prix, récompenses et autres subventions reçus;
- les autres activités liées à votre pratique.

Matériel d'appui audiovisuel

Veillez soumettre l'une des combinaisons d'images, de vidéo ou d'audio suivantes, présentant vos œuvres antérieures enregistrées sur disque compact, cédérom, DVD, bande vidéo ou audio :

- **15 images fixes numériques** et/ou **un extrait vidéo ou audio de cinq minutes**.
- Si vous ne présentez pas d'images numériques, vous pouvez joindre à votre demande **deux extraits vidéo ou audio de cinq minutes**.

Remplissez la partie D2 du formulaire en fournissant l'information demandée sur le matériel d'appui audiovisuel que vous soumettez (le cas échéant).

Les échantillons audiovisuels soumis doivent satisfaire aux exigences énoncées à la partie D3 – Directives pour soumettre du matériel d'appui audiovisuel.

Documents d'appui supplémentaires

- Des lettres de confirmation des partenaires du projet (le cas échéant).
- Si vous obtenez une subvention et si vous travaillez à temps plein et demandez des fonds de subsistance, vous devrez envoyer au Conseil des arts une preuve indiquant que vous avez obtenu un congé sabbatique ou un autre type de congé professionnel non rémunéré.
- Lettres d'autorisation, exonérations, renoncations ou autres documents attestant que les risques potentiels seront gérés, pour les projets pouvant nécessiter qu'il soit tenu compte de l'éthique ou de la sécurité personnelle.
- **Recherche/création** (résidences seulement) : une lettre de confirmation et le profil de l'organisme d'accueil ou de la résidence.
- **Production** : une lettre confirmant la présentation publique.
- **Perfectionnement professionnel** : un plan de travail détaillé précisant les activités confirmées, comme les réunions professionnelles, les présentations publiques ou les publications. Incluez également une lettre de confirmation d'une réunion ou d'un engagement professionnel liés au programme de travail.

Vous devez soumettre toute la documentation d'appui exigée et votre formulaire de demande dûment rempli ensemble, dans un seul envoi. Si votre demande ne comprend pas toute la documentation d'appui requise, elle sera jugée incomplète et retirée du concours.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL		
ARTICLE 1		
Titre ou Description		
Format :	Durée d'exécution :	Date de réalisation :
Rôle du candidat		
En quoi ce document est-il lié à votre demande?		
Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu		
ARTICLE 2		
Titre ou Description		
Format :	Durée d'exécution :	Date de réalisation :
Rôle du candidat		
En quoi ce document est-il lié à votre demande?		
Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu		
ARTICLE 3		
Titre ou Description		
Format :	Durée d'exécution :	Date de réalisation :
Rôle du candidat		
En quoi ce document est-il lié à votre demande?		
Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu		

PARTIE D3 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL

AVIS IMPORTANT : Si le matériel d'appui joint à votre demande ne respecte pas les lignes directrices ci-dessous, votre demande pourrait être considérée incomplète et être retirée du concours.

Vérifiez votre matériel d'appui avant de le soumettre pour vous assurer qu'il est de format adéquat. Il vous incombe de vous assurer que tout le matériel de soutien parvienne au Conseil des arts intact et en format lisible.

Les fichiers vidéo doivent être soumis sur DVD, DVD-R ou CD-R.

Les fichiers vidéo doivent être en format :

- .avi, .mov, .mpg, ou .mpeg.

Les fichiers audio doivent être soumis sur CD ou CD-R.

Les fichiers audio doivent être :

- non comprimés (.aif, .aiff, .wav),
- sans perte (.flac, .m4a, .mp4), ou
- comprimés (.mp3, .wma).

Les images numériques doivent être soumises sur CD ou DVD, sans dossiers.

Les fichiers d'images doivent être :

- compatibles avec un PC;
- en format .jpg;
- d'une taille maximale de 1 Mo;
- d'une résolution maximale de 1 024 x 768 pixels; et
- en mode couleur RVB ou échelle de gris seulement (pas en format CMJN).

Les noms de fichiers doivent respecter le format suivant :

01initialesannéetitre.jpg (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre du travail). N'utilisez aucun caractère spécial, symbole, virgule, point, guillemet (comme # / - " &) ou espace dans les noms de fichiers.

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles. **Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du ou des candidats
- Déclaration (des signatures originales sont requises)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du ou des candidats
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description du programme de travail (principales activités)
- Partie C2 – Information financière : Budget

Partie D1 – Documentation d'appui

- Un **curriculum vitae** (maximum de **trois pages par personne**) pour le candidat ou candidat principal et jusqu'à deux cocandidats;
- 15 images fixes numériques et un extrait vidéo ou audio de cinq minutes;**
- Si vous ne soumettez pas d'images fixes numériques : **deux extraits vidéo ou audio de cinq minutes (visionnement total de dix minutes);**

Documents d'appui supplémentaires requis pour les activités de *recherche/création* (résidences seulement)

- Une lettre confirmant la résidence
- Le profil de l'organisme d'accueil ou de la résidence

Documents d'appui supplémentaires requis pour les activités de *production*

- Une lettre confirmant la présentation publique

Documents d'appui supplémentaires requis pour les activités de *perfectionnement professionnel*

- Un plan de travail détaillé précisant les activités confirmées
- Une lettre de confirmation d'une réunion ou d'un engagement professionnel lié au projet

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION (suite)**Documents d'appui supplémentaires requis pour tous les volets**

- D'autres lettres de confirmation des partenaires du projet (le cas échéant)
- Autorisations, exonérations, lettres liées aux considérations d'ordre éthique et de sécurité (s'il y a lieu)
- Si votre demande est retenue et si vous travaillez à temps plein et demandez des fonds de subsistance, vous devrez fournir au Conseil des arts une preuve indiquant que vous avez obtenu un congé sabbatique ou un autre type de congé professionnel.

Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel**Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des arts puisse déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**Bureau Inter-arts**

Conseil des arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____